

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110617-0000007851-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/06/2011

Réception par le Prefet : 23/06/2011

Publication : 24/06/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° **CP-2011-6-4-1**

Séance du vendredi 17 juin 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

EXPERIMENTATION D'UNE MAISON POUR L'AUTONOMIE ET L'INTEGRATION DES MALADES ALZHEIMER (MAIA) : BILAN D'ACTIVITE 2009/2010 ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de prendre toute mesure pour préparer la MAIA à entrer dans le dispositif de droit commun en 2012,
- précise qu'une partie des crédits consacrés au fonctionnement des CLIC de MULHOUSE et du PAYS THUR ET DOLLER sera redéployé au renforcement de la gestion de cas et des moyens des pôles gérontologiques sur le territoire d'expérimentation,
- propose de préparer une extension de la MAIA sur les pôles Porte d'Alsace, Edith Dorner, Haut-Sundgau, SIERENTZ et HUNINGUE en repositionnant l'activité des deux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) couvrant ces territoires.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions